
CONSEIL SYNDICAL DU 25 MARS 2019
Compte rendu de séance tenant lieu de procès-verbal

18h Mairie de Gimont, Salle du parking

Le vingt-cinq mars deux mille dix-neuf à 18 heures, le Conseil Syndical du PETR du Pays Portes de Gascogne, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du parking de la mairie de Gimont, sous la présidence de Guy MANTOVANI.

Etaients présents (titulaires) :

Michel ANGELE, Andrée ANTICHAN, Guy LAREE, Guy MANTOVANI, Gérard PAUL, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Angèle THULLIEZ

Etaients présents (suppléants votants) :

Evelyne BURGAN DELMAS, David TAUPIAC

Etait présent (suppléant non votant) :

Sylvie LAFFORGUE

Secrétaire de séance : Evelyne BURGAN DELMAS

ORDRE DU JOUR

Administration / Budget

1. Validation du compte rendu valant procès-verbal du conseil syndical du 22 février 2019
2. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018
3. Affectation des résultats de l'exercice 2019
4. Adoption du budget primitif 2019
5. Mutualisation d'une prévoyance par le Centre de Gestion 32

D2019_03_12 Validation du compte rendu valant procès-verbal du Conseil Syndical du 22 février 2019

Le Président expose :

Le compte – rendu du Conseil syndical du 22 février 2019 est soumis à l'approbation des conseillers syndicaux.

Ces derniers sont invités à formuler d'éventuelles observations sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Aucune observation n'est formulée.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- **De valider** le compte –rendu valant procès-verbal du Conseil Syndical du 22 février 2019.

D2019_03_13 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n° 16 du Conseil Syndical du 5 avril 2018,

Après avoir examiné :

- le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titre de recettes, de mandats,

Le compte de gestion dressé par le Receveur, Jacques ANDURAN, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **de déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le Receveur pour le budget du PETR Pays Portes de Gascogne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part

- **d'approuver** le compte de gestion pour l'exercice 2018, dressé par le Receveur,

- **d'autoriser** le Président à signer le compte de gestion pour l'exercice 2018.

D2019_03_14 Approbation du compte administratif de l'exercice 2018

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatif à la désignation d'un président autre que la président du PETR pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Guy LAREE a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Guy MANTOVANI s'est retiré pour laisser la présidence à M. Guy LAREE pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Syndical examine le compte administratif 2018 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes prévues	1 389 209.33
Recettes réalisées	426 198.98

Dépenses prévues	1 389 209.33
Dépenses réalisées	453 362.54

Résultat de l'exercice/déficit	-27 163.56
--------------------------------	-------------------

Excédent antérieur reporté	127 961.33
----------------------------	------------

Excédent cumulé fonctionnement	100 797.77
--------------------------------	-------------------

Section d'investissement

Recettes prévues	117 428.62
Recettes réalisées	37 295.77

Dépenses prévues	117 428.62
Dépenses réalisées	88 869.42

Résultat de l'exercice/déficit	-51 573.65
--------------------------------	-------------------

Déficit antérieur reporté	-25 880.62
---------------------------	------------

Déficit cumulé d'investissement	-77 454.27
---------------------------------	------------

Restes à réaliser recettes	74 000.00
----------------------------	-----------

Résultat définitif / Déficit	- 3 454.27
------------------------------	-------------------

LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé de M. Guy LAREE entendu,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité moins la voix de M. Guy MANTOVANI,
- d'approuver le compte administratif 2018 du PETR Pays Portes de Gascogne

D2019_03_15 Affectation des résultats de l'exercice 2018

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 14 approuvant le compte administratif 2018

Le Conseil Syndical, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018, dont les résultats sont conformes au compte de gestion établi par le Receveur.

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 100 797.77 euros
- un déficit cumulé d'investissement de 3 454.27 euros

Considérant l'état des restes à réaliser en recettes d'investissement de 74 000.00 euros, permettant de couvrir le déficit d'investissement,

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE à l'unanimité

- d'affecter le résultat 2018 comme suit :

- résultat reporté en fonctionnement (ligne budgétaire 002) « excédent de fonctionnement reporté » la somme de **100 797.77 euros**
- résultat reporté en investissement (ligne budgétaire 001) « déficit d'investissement reporté » la somme de **3 454. 27 euros**

D2019_03_16 / Adoption du Budget Primitif 2019

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 15 affectant les résultats de l'exercice 2018,

Le budget primitif du PETR Pays Portes de Gascogne qui est soumis à l'approbation du Conseil Syndical est équilibré en section de fonctionnement à 1 897 624.77 € et en section d'investissement à 183 619.69 €.

Le Président présente aux membres du Conseil Syndical les propositions de vote pour le budget 2019, élaboré suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du Conseil Syndical du 22 février 2019.

Les membres du Conseil Syndical prennent note d'une évolution importante du budget en raison de la récupération exceptionnelle des Certificats d'Economie d'Energie. Ils remarquent pourtant que la masse salariale a peu évolué malgré un recrutement. Ils proposent que la récupération des CEE en 2019 permette une évolution salariale en 2020, conforme aux compétences et à l'expérience des agents.

Section d'Investissement

DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisations corporelles	166 464.42	13	Subventions d'investissement reçues	67 024
2181	Install.générales agencement aménagements	3 000	1311	TEPCV	67 024
2182	Matériel de transport	68 781	10	Dotations, fonds divers et réserves	4 450
2183	Matériel de bureau Matériel informatique	5 000	10222	FCTVA	4 450
2184	Mobilier	89 683.42			
020	Dépenses imprévues	11 653.00			
TOTAL DES DEPENSES REELLES (1)		178 117.42	TOTAL DES RECETTES REELLES (1)		71 474
040	Opér. d'ordre de transfert entre section	2 048	040	Opér. d'ordre de transfert entre section	38 145.69
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat	2 048	28181	Inst.générales, agencements, aménagements	431
			28182	Matériel de transport	35 433
			28183	Matériel de bureau et informatique	1 824.69
			28184	Mobilier (aménagement de poste)	457
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (2)		2 048	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE (2)		38 145.69
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1+2)		180 165.42	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (1+2)		109 619.69
D001 Solde d'exécution négatif reporté		3 454.27	Restes à réaliser 2018		74 000
Total des dépenses d'investissement cumulées		183 619.69	Total des recettes d'investissement cumulées		183 619.69

Section de Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	676 963.08	70	Produits des services et ventes diverses	5 000
60	Achats et variations de stock	3 500	70682	Locations de vae	5 000
61	Services extérieurs	537 563.08	74	Dotations, Subventions et Participation	1 785 179
62	Autres services extérieurs	135 050	74718	Etat / Ademe	171 750
637	Autres impôts taxes et versements assimilés	850	7472	Région	61 500
012	Charges de personnel et frais assimilés	326 995	74741	Communautés de Communes	219 591
621	Personnel extérieur au service	4 800	7478	Europe	132 736
633	Impôts taxes et verst assimilés s/rémunérations	7 295	7488	Récupération CEE	1 199 602
64	Charges de personnel	314 900	75	Autres produits de gestion courante	100
65	Autres charges de gestion courante	843 021	013	Atténuation de charges	4 500
651	Redevance pour concessions, brevets, licences	3 300	6419	Sur rémunération (IJSS maladie)	4 500
657341	Reversement CEE aux communes	819 721			
6574	Fonds de dévt durable aide aux porteurs de projet privés	20 000			
66	Charges financières	2 000			
6618	Intérêts ligne de trésorerie	2 000			
67	Charges exceptionnelles	500			
6712	Amendes fiscales et pénales	500			
022	Dépenses imprévues	10 000			
TOTAL DES DEPENSES REELLES (1)		1 859 479.08	TOTAL DES RECETTES REELLES (1)		1 794 779
042	Opér. d'ordre de transfert entre section	38 145.69	042	Opér. d'ordre de transfert entre section	2 048
6811	Dot. aux amort.des immo.incorporelles et corporelles	38 145.69	777	Quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	2 048
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (2)		38 145.69	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE (2)		2 048
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1+2)		1 897 624.77	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1+2)		1 796 827

R 002 Résultat reporté	100 797 .77
-------------------------------	--------------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 897 624.77	Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 897 624.77
--	---------------------	--	---------------------

Le Conseil Syndical
L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

- **d'adopter** le Budget Primitif du PETR Pays Portes de Gascogne pour l'exercice 2019, arrêté en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.

D2019_03_17 Mutualisation d'une prévoyance par le Centre de Gestion 32

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des assurances,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et, notamment son article 25 alinéa 6,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

VU la délibération du Conseil d'administration du CDG en date du 15 mai 2018 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance,

VU les documents transmis par le CDG32,

Le Conseil Syndical

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

- **de se joindre** à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le CDG32 va engager courant 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

- Et **prend acte** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le CDG à compter du 1^{er} janvier 2020.

QUESTIONS DIVERSES :

Programme LEADER :

Il est porté à la connaissance du conseil syndical la réponse de Carole DELGA aux difficultés rencontrées par les territoires au titre du programme LEADER. La Région annonce notamment le recrutement de personnel supplémentaire et un dispositif d'avance pour les porteurs de projet les plus fragiles.

Agence France Locale :

L'agence France locale, établissement de crédit spécialisé dans les prêts aux collectivités territoriales et leurs groupements, propose une rencontre avec les élus du territoire. Le conseil syndical propose de l'organiser à l'attention des tous les maires et EPCI du Pays.

Conseil de Développement :

Il est porté à la connaissance du conseil syndical la démission de Didier BARDY, Président du Conseil de Développement. Le conseil syndical remercie un Président qui a œuvré pendant presque dix ans avec un dévouement et une compétence unanimement saluée.

Territoire d'Industrie :

Le Président présente l'état d'avancement du projet territoire d'industrie faisant coopérer les deux PETR « Pays Portes de Gascogne » et « Garonne Quercy Gascogne » dont Il souligne les complémentarités stratégiques, géographiques et partenariales engagées même avant cette labellisation.

Mobilité : Evelyne BURGAN-DELMAS informe que Rezo-Pouce est une initiative intéressante qui fonctionne bien sur d'autres territoires à condition d'une forte implication des collectivités territoriales. Andrée ANTICHAN propose de davantage faciliter le covoiturage interne au Pays.

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h40

Ainsi délibéré le 25 mars 2019

Pour affichage le 2 avril 2019